



Revenu Universel d'Activité Avant-Projet

Proposé par
CAP Citoyens

Année de création :
2017

Mise à jour : 24/01/20

1 – Constat et contexte :

La crise économique a aggravé le chômage et ce dernier est désormais structurel, même le retour de la croissance ne permettra pas de baisser significativement le chômage ou encore d'arriver au plein emploi.

En plus du chômage, le système engendre des inégalités, de la pauvreté, de la violence, de la criminalité, de la délinquance, des injustices, de l'échec scolaire, des discriminations, du racisme, de la xénophobie, de l'intolérance, de la corruption, du gaspillage, de la pollution de notre environnement, ...

D'où l'idée d'un revenu universel (expérimentée par la Finlande, le Pays-Bas et en France en région Aquitaine et le sera en 2018 en Gironde; dans le Monde, certains pays l'ont déjà expérimenté sous d'autres formes comme la Namibie, l'Alaska, l'Inde et le Brésil), d'un revenu de base (préconisé par le Mouvement Français pour un Revenu de Base; ou encore d'un salaire à vie (préconisé par Bernard FRIOT).

Cette idée n'est donc pas nouvelle, et revient sur le devant de la scène avec les problèmes du chômage.

La province de l'Ontario au Canada envisage également de mettre en œuvre un revenu universel, ainsi que pour les peuples autochtones.

Nous savons que les problèmes majeurs qui préoccupent la population en France sont les problèmes de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Il est nécessaire de trouver des solutions durables au chômage et cette idée en fait partie et ne doit pas être laissée de côté. D'autant plus que certains politiques la défendent également comme, Benoît HAMON, Arnaud MONTEBOURG, Dominique De VILLEPIN, Christine BOUTIN, José BOVE, Eva JOLY, Daniel COHN-BENDIT, Yves COCHET, Frédéric LEFEBVRE.

Le PS et Europe Ecologie Les Verts ont même inscrit le revenu inconditionnel dans leur programme national pour les présidentielles de 2017.

Pour toutes ces raisons, nous aimerions proposer une expérimentation du revenu universel d'activité pour les programmes que nous soutenons aux présidentielles et aux européennes.

Nous sommes ravis de constater que le Président Emmanuel MACRON (qui pourtant n'avait pas inscrit dans son programme le revenu universel) a repris notre idée de revenu universel d'activité. Nous sommes curieux de voir ce qu'il contiendra.

2 –Principe

Le principe est de verser un revenu universel d'activité intuitu personae de 2 000,00 € net (d'impôt) par mois, à toute personne majeure et ceci jusqu'à sa mort, pour lui permettre de vivre décemment.

Pour percevoir ce revenu universel d'activité, la personne devra justifier chaque mois qu'elle est bien en activité, en fournissant son rapport d'activité et les pièces justificatives associées.

Ce revenu universel d'activité est cumulable avec un autre revenu (salaire, foncier, mobilier, agricole, industriel et commercial, non commercial, rentes...).

Le cumul du revenu universel d'activité avec un deuxième revenu ne devra pas dépasser 4 000,00 €/mois.

Le revenu universel d'activité pourra être modulé ou réajusté en fonction du statut ou de la situation de chaque citoyen, à un moment donné de sa vie (ex : étudiants, personnes handicapées, en longue maladie, en fin de vie...)

Au moment de la retraite (à l'âge de 60 ans), le revenu universel d'activité aura pour vocation de remplacer le régime général de retraite, il deviendra alors inconditionnel.

La personne qui aura cotisé à un régime autonome de retraite, devra choisir entre sa caisse autonome et le revenu universel d'activité.

Si elle choisit le revenu universel d'activité, sa caisse autonome devra verser sa retraite au revenu universel d'activité.

Option : A ce revenu universel d'activité, il est possible d'y associer une allocation parentale de 500,00 € par enfant et par mois (plafonnée à 1 500,00 €), uniquement pour les familles monoparentales et ceci jusqu'à l'âge de 17 ans de chaque enfant.

3 – Activités concernées

On entend par « activité », toute forme de travail : projet d'entreprise, projet de vie générant un revenu ou non.

4 – Personnes éligibles

Les personnes éligibles en activité : salarié du privé et du public, demandeur d'emploi bénévole, étudiant, commerçant, artisan, agriculteur, professions libérales, artiste, parent au foyer.

Les personnes éligibles sans activité : retraité(e), personne handicapée ou malade.

5 – Territoires pilotes

L'expérimentation de ce revenu universel d'activité pourrait avoir lieu, dans un premier temps dans les régions d'Outre-Mer, les banlieues et les zones rurales.

6 - Conditions de mise en oeuvre

La mise en oeuvre de ce revenu universel d'activité nécessite :

- un changement de mentalité de la population car il suppose un changement de système économique et social, et de société qui seront forcément différents de ceux que l'on connaît (capital/travail). Un changement de logiciel sera donc nécessaire.
- un montant suffisant pour permettre à chaque citoyen de vivre décemment. Ainsi le revenu de base (environ 500,00 €) et les revenus universels dont le montant est inférieur à 2 000,00 €, ne sont pas viables.

- d'être obligatoirement en activité pour le percevoir (sauf pour les retraités, les personnes handicapées et malades)
- de la création de richesse et de valeur ajoutée grâce aux nouvelles technologies (la robotisation, l'automatisation, l'informatisation, le numérique..., les machines et les robots travailleraient à la place de la majorité de la population active).
- la suppression de toutes les aides publiques et sociales (allocations familiales, RSA, subventions, pensions de retraite, bourses universitaires, allocation chômage, autres pensions et allocations...)
- la mise en place d'un bouclier anti-inflation, pour que le coût de la vie et les prix à la consommation ne s'enflamment pas
- une Sécurité sociale à minima qui comporterait uniquement la couverture santé et l'accident de travail, avec une prise en charge des médicaments, des soins et des appareillages à 100%.
La mutuelle de bien-être (médecine douce, cures...) reste à la charge des personnes
- accès à tout citoyen à des formations et séminaires de base gratuits ou peu coûteux (gestion d'un budget, éducation civique, éducation parentale, culture entrepreneuriale : différence entre un entreprenant « qui entreprend tout projet de vie ne générant aucun bénéfice et/ou revenu », et un entrepreneur « qui entreprend tout projet professionnel d'entreprise générant un bénéfice et/ou un revenu », accompagnement au projet d'activité ou d'entreprise, accompagnement au deuil, développement personnel, culture générale, gestes de premiers secours, culture des risques majeurs...)

7 - Moyens à mettre en oeuvre

Ce revenu universel d'activité serait versé par l'Etat, à chaque personne en activité et serait mis en oeuvre grâce à des :

Moyens financiers :

- contribution au revenu universel d'activité versée par les entreprises et les associations en remplacement des cotisations sociales (sauf les cotisations maladie et accident de travail)
- taxe sur les robots et les nouvelles technologies versée par les entreprises et calculée en fonction du degré de robotisation et/ou de technologie et de la valeur ajoutée créée par les robots et les nouvelles technologies (TVART)
- impôt sur le revenu universel d'activité qui sera prélevé à la source
- affectation de la TVA sur les produits de luxe au financement du revenu universel d'activité
- programme européen spécifique pour l'aide au financement du revenu universel d'activité
- contribution au revenu universel d'activité versée par les personnes riches grâce à leurs dons et legs
- économie réalisée sur une meilleure gestion et optimisation des fonds publics (éliminant ainsi les gaspillages et les dépenses superflues ou inutiles)

Moyens humains :

- un grand service ou ministère de l'Etat serait dédié au revenu universel d'activité pour la gestion, le suivi et le contrôle des dossiers et des paiements. Ce grand service récupérerait le personnel dont les services publics ont été supprimés.

Moyens matériels :

- une application logicielle et extranet pour la gestion et le contrôle des dossiers de revenu universel d'activité.
Les rapports d'activité et les pièces justificatives seront transmis notamment par le biais de cet extranet.

8 – Impacts

Les impacts sur la société et les citoyens seraient les suivants :

- suppression du chômage, de la précarité et de l'oisiveté des jeunes
- suppression de la classe pauvre (2 classes sociales resteraient : la classe moyenne et la classe riche) et des vagabonds/clochards dans les rues
- suppression de l'assistanat
- diminution de la violence, de la délinquance et de la criminalité
- diminution de la corruption
- comportements plus respectueux de l'environnement et des biens de la communauté
- diminution des inégalités, injustices, discriminations et du racisme
- services publics de l'Etat allégés et moins coûteux
- répartition plus équitable des richesses

Les impacts sur les personnes et les familles seraient les suivants :

- augmentation significative du pouvoir d'achat des ménages
- amélioration des conditions de vie des personnes et familles
- meilleur encadrement des enfants par leurs parents, et donc baisse de l'échec scolaire
- épanouissement, bonheur et bien-être de l'individu et donc baisse du stress
- comportements plus respectueux de la personne et des biens d'autrui
- amélioration de la santé et de l'espérance de vie

9 - Faisabilité socio-économique du projet

L'étude de faisabilité économique et sociale de ce projet de revenu universel d'activité serait confiée à un groupe d'étudiants en économie et en sociologie et/ou à un cabinet d'étude, après l'expérimentation sur les régions pilotes.

Patricia POMPILIUS.
Présidente de CAP Citoyens